Montréal

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 11 juin 2021
15 h

Séance tenue le vendredi 11 juin 2021
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier
et par téléconférence

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. Errol Johnson, M. François Limoges, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith et M. William Steinberg.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION* :

Mme Valérie Plante, M. François William Croteau, M. Sylvain Ouellet, M. Edgar Rouleau et Mme Maja Vodanovic.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION* :

M. Normand Marinacci.

AUTRES PRÉSENCES :

Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Me Yves Saindon, Assistant-greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare la séance ouverte et invite les membres du conseil à se lever pour observer un moment de recueillement. Elle souhaite à toutes et à tous la bienvenue à cette séance extraordinaire du conseil d'agglomération.

---

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente d'assemblée fait lecture de la seule question transmise par le public via un formulaire Web.

Prendre note que la question du public ci-dessous est reproduite au procès-verbal telle qu'elle a été reçue, sans révision, ni modification.

Question de	À	Objet
Azize Kamil	Directeur d'arrondissement (M. Benoit Dorais)	Suite à une demande de permis il est impossible d'avoir de l'information, l'agent technique ne retourne ni les appels ni les courriels, surtout en situation d'urgence.

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 15 h 03. Elle remercie la personne qui a soumis sa question par écrit à l'avance pour faire état de ses préoccupations aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 15 h 03.

CG21 0305

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 11 juin 2021, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG21 0306

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 27 août 2021

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014), lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1212675033

À 15 h 04, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____

_____
Manon Barbe
PRÉSIDENTE

_____
Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolution ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Valérie Plante
MAIRESSE